Droits Quotidiens

Qu’est-ce que la Grapa ?

Mise à jour : Mardi 13 juin 2023
Région wallonne • Région de Bruxelles-Capitale • Région flamande

---

La Grapa (garantie de revenus aux personnes âgées) est une somme d’argent payée tous les mois aux **personnes âgées** qui n’ont **pas de ressources suffisantes.**

La Grapa est **payée par le Service Fédéral Pensions (SFP)**.

Il existe **2 taux** de Grapa :

- un taux de base pour les personnes âgées qui vivent avec d’autres personnes ;
- un taux majoré pour les personnes âgées qui vivent seules.

La Grapa peut compléter une petite pension de retraite ou de survie si le montant de cette pension est considéré comme insuffisant.

Pour plus d'informations, voyez le site du SFP.

Pour plus d’informations vous pouvez consulter :

Les références légales

Arrêté royal du 23 mai 2001 portant règlement général en matière de garantie de revenus aux personnes âgées.

Loi du 22 mars 2001 instituant la garantie de revenus aux personnes âgées.

Les documents types

Brochure : La GRAPA (garantie de revenus aux personnes âgées) - éditée par le Service fédéral des pensions - édition 2023.

CC BY NC ND